

# CALENDRIER municipal 2025

Événements municipaux



*Marché des fêtes - Décembre 2023*  
*Station-Pierre-Bériaux*



VILLE DE  
FARNHAM

# MOT DU MAIRE



Eh oui, ça bouge à Farnham la belle!

Vous pourrez le constater en parcourant ce calendrier, témoin de ce que notre équipe met en place pour créer un milieu de vie accueillant et dynamique.

Que ce soient des activités ludiques, culturelles ou festives, nous redoublons de créativité pour donner tout son sens au mot communauté.

Et n'oublions pas notre marché public, que je fréquente moi-même assidûment et qui met en valeur les produits de notre terroir — votre terroir!

Je vous souhaite de joyeuses fêtes et vous invite à participer en grand nombre aux activités offertes en ville.

N'hésitez jamais à vous impliquer, car c'est ensemble que nous faisons de Farnham une si belle communauté!

**Patrick Melchior**

450 775-8637

[pmelchior@ville.farnham.qc.ca](mailto:pmelchior@ville.farnham.qc.ca)

# CONSEIL MUNICIPAL



Rangée avant : Sylvie Ouellette, Patrick Melchior et Nathalie Dépeault  
Rangée arrière : Daniel Campbell, Olivier Surprenant, Jean-Yves Boulianne et Claude Benjamin

**Nathalie Dépeault**

Conseillère, district 1

Robert-C.-Wilkins

450 293-2993

[ndepeault@ville.farnham.qc.ca](mailto:ndepeault@ville.farnham.qc.ca)

**Daniel Campbell**

Conseiller, district 2

Aldéi-Martel

514 984-1872

[dcampbell@ville.farnham.qc.ca](mailto:dcampbell@ville.farnham.qc.ca)

**Sylvie Ouellette**

Conseillère, district 3

Du Docteur-Olivier-Trépanier

450 931-0910

[souellette@ville.farnham.qc.ca](mailto:souellette@ville.farnham.qc.ca)

**Claude Benjamin**

Conseiller, district 4

Du Docteur-Jean-Louis-Cardin

450 531-2116

[cbenjamin@ville.farnham.qc.ca](mailto:cbenjamin@ville.farnham.qc.ca)

**Olivier Surprenant**

Conseiller, district 5

Esther-Elkin

450 204-8769

[osurprenant@ville.farnham.qc.ca](mailto:osurprenant@ville.farnham.qc.ca)

**Jean-Yves Boulianne**

Conseiller, district 6

Omer-Galipault

450 525-5625

[jeanyboulianne@ville.farnham.qc.ca](mailto:jeanyboulianne@ville.farnham.qc.ca)



Visionnez les séances du conseil sur la chaîne YouTube :

*Séances du conseil - Ville de Farnham*

## DIRECTION GÉNÉRALE

**Marielle Benoit, OMA, directrice générale et greffière**  
450 293-3326, poste 224  
mbenoit@ville.farnham.qc.ca

**Roxanne Roy Landry, MAP, directrice générale adjointe**  
450 293-3326, poste 226  
rroy@ville.farnham.qc.ca

**Lily Picard, adjointe administrative à la mairie,  
à la direction générale et au greffe par intérim**  
450 293-3326, poste 235  
lpicard@ville.farnham.qc.ca

## SERVICE DE LA TRÉSORERIE

**Julie Laguë, OMA, trésorière**  
450 293-3326, poste 225  
jlague@ville.farnham.qc.ca

**Josianne Monty, trésorière adjointe**  
450 293-3326, poste 223  
jmonty@ville.farnham.qc.ca

**Gabrielle Tringle, commis à la taxation,  
aux revenus et à la perception**  
450 293-3326, poste 270  
taxation@ville.farnham.qc.ca

**Audrée Bussièrès, commis aux comptes à payer  
par intérim (Kim Racicot)**  
450 293-3326, poste 231  
comptespayables@ville.farnham.qc.ca

**Lina Massé, commis à la perception et  
à la réception par intérim (Lily Picard)**  
450 293-3326, poste 221  
reception@ville.farnham.qc.ca

## SERVICE DES COMMUNICATIONS ET RELATIONS AVEC LES CITOYENS

**Annie Lévesque, directrice**  
450 293-3326, poste 228  
alevesque@ville.farnham.qc.ca

**Karine Lambert, agente de liaison**  
450 293-3326, poste 229  
klambert@ville.farnham.qc.ca

## SERVICE DE PLANIFICATION ET D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

**Jennika Rodrigue-Lacasse, urb., directrice**  
450 293-3326, poste 300  
jlacasse@ville.farnham.qc.ca

**Stéphanie Aubé, conseillère en urbanisme**  
450 293-3326, poste 222  
saube@ville.farnham.qc.ca

**Marie-Ève Tétreault, conseillère en environnement**  
450 293-3326, poste 316  
mtetreault@ville.farnham.qc.ca

**Marie-Josée Trudeau, inspectrice des bâtiments  
par intérim (Sara Ratté)**  
450 293-3326, poste 315  
mtrudeau@ville.farnham.qc.ca

**Lili Tanguay, technicienne-inspectrice en urbanisme**  
450 293-3326, poste 230  
ltanguay@ville.farnham.qc.ca

**Mélanie Renaud, secrétaire**  
450 293-3326, poste 239  
admin-spat@ville.farnham.qc.ca

## SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

**Mark Fontaine, directeur**  
450 293-3326, poste 422  
mfontaine@ville.farnham.qc.ca

**Martin Fontaine, directeur adjoint**  
450 293-3326, poste 424  
martinfontaine@ville.farnham.qc.ca

**Sylvain Lapointe, contremaître parcs et  
infrastructures sportives**  
450 293-3326, poste 319  
slapointe@ville.farnham.qc.ca

**Isabelle Pedneault, coordonnatrice aux projets**  
450 293-3326, poste 423  
ipedneault@ville.farnham.qc.ca

**Karine Fontaine, coordonnatrice aux opérations**  
450 293-3326, poste 421  
travauxpublics@ville.farnham.qc.ca

## SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

**Geneviève Simard-Adam, responsable**  
450 293-3326, poste 232  
gsimard@ville.farnham.qc.ca

## SERVICE DE TRAITEMENT DES EAUX

**Alain Baril, directeur**  
450 293-3326, poste 238  
abaril@ville.farnham.qc.ca

**Isabelle Pedneault, coordonnatrice aux projets**  
450 293-3326, poste 423  
ipedneault@ville.farnham.qc.ca

**Karine Fontaine, coordonnatrice aux opérations**  
450 293-3326, poste 421  
travauxpublics@ville.farnham.qc.ca

## SERVICE DES LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

**Claudie Bussièrès, directrice**  
450 293-3326, poste 309  
cbussieres@ville.farnham.qc.ca

**Mélanie Gagnon, coordonnatrice des sports et loisirs**  
450 293-3326, poste 313  
mgagnon@ville.farnham.qc.ca

**Éric Tremblay, coordonnateur à la culture  
et aux technologies de l'information**  
450 293-3326, poste 311  
etremblay@ville.farnham.qc.ca

**Chantal Marquis, coordonnatrice à la vie  
communautaire**  
450 293-3326, poste 233  
cmarquis@ville.farnham.qc.ca

**Émilie Richard-Lalancette, responsable de la  
Bibliothèque municipale Louise-Hall**  
450 293-3326, poste 269  
erichard@ville.farnham.qc.ca

## SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

**Patrick Morin, directeur**  
450 293-5126  
pmorin@ville.farnham.qc.ca

**Maurice Dubois, technicien en prévention  
des incendies**  
450 293-5126  
mdubois@ville.farnham.qc.ca

**Karina Hachey, secrétaire**  
450 293-5126  
incendie@ville.farnham.qc.ca

# NOUS JOINDRE

## HÔTEL DE VILLE

477, rue de l'Hôtel-de-Ville  
Farnham (Québec) J2N 2H3  
450 293-3178  
administration@ville.farnham.qc.ca  
www.ville.farnham.qc.ca  
Facebook et Instagram *Ville de Farnham*

## Heures d'ouverture

Lundi au jeudi : 8 h à 12 h et 13 h à 16 h 30

Vendredi : 8 h à 13 h

## BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE LOUISE-HALL

479, rue de l'Hôtel-de-Ville  
Farnham (Québec) J2N 2H3  
450 293-3326, poste 268  
bibliotheque@ville.farnham.qc.ca  
www.ville.farnham.qc.ca  
Facebook *Farnham en culture*

## Heures d'ouverture

Dimanche : Fermé

Lundi : Fermé

Mardi : 9 h à 18 h

Mercredi : 13 h à 20 h

Jeudi : 13 h à 20 h

Vendredi : 13 h à 20 h

Samedi : 9 h à 12 h

## ARÉNA MADELEINE-AUCLAIR 450 293-3326, poste 305

Pour connaître l'horaire du patinage et du hockey libre, visitez notre site Internet au [www.ville.farnham.qc.ca](http://www.ville.farnham.qc.ca).



*Patinage libre - Octobre 2024*  
*Aréna Madeleine-Auclair*

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
29	30  Hôtel de ville fermé	31  Hôtel de ville et bibliothèque fermés	1  <b>Jour de l'An</b> Bâtiments municipaux fermés	2  Bâtiments municipaux fermés	3 	4
5	6   	7   	8   	9   	10	11
12	13 	14 	15 	16 	17	18
19	20   	21  	22  	23  	24	25
26	27	28	29	30	31	



Pour connaître les normes relatives aux collectes, consultez les dernières pages du calendrier.



Séance du conseil à 19 h

Stationnement de nuit en hiver

Le stationnement d'un véhicule sur un chemin public est autorisé en tout temps tout au long de l'année, sauf durant les périodes d'alertes communiquées par les autorités de la Ville et sauf sur les chemins publics où le stationnement est interdit par la présence de panneaux à cet effet. Consultez le [www.ville.farnham.qc.ca](http://www.ville.farnham.qc.ca) pour les détails.



### COLLECTE DES SAPINS DE NOËL

Saviez-vous que seuls les sapins naturels sans décoration sont acceptés ?

Le sapin doit être déposé en bordure de rue douze heures avant le jour de la collecte.



NOTES :



*Spectacle Jérémy Demay - Octobre 2024*  
*Auditorium de l'école Jean-Jacques-Bertrand*

						1	
2	3  	4 	5 	6 	7	8	
9	10 	11 	12 	13 	14 Saint-Valentin	15	
16	17  1 <sup>er</sup> versement des taxes municipales	18 	19 	20 	21	22	
23	24	25	26	27	28		

 Pour connaître les normes relatives aux collectes, consultez les dernières pages du calendrier.

 Séance du conseil à 19 h

Stationnement de nuit en hiver

Le stationnement d'un véhicule sur un chemin public est autorisé en tout temps tout au long de l'année, sauf durant les périodes d'alertes communiquées par les autorités de la Ville et sauf sur les chemins publics où le stationnement est interdit par la présence de panneaux à cet effet. Consultez le [www.ville.farnham.qc.ca](http://www.ville.farnham.qc.ca) pour les détails.

## Quoi mettre ou ne pas mettre dans le bac de récupération?

**Contenants, emballages, imprimés. C'est tout.**

### VOICI COMMENT FAIRE :

-  Vider et rincer légèrement les contenants.
-  Séparer les matières recyclables d'un même contenant ou emballage.
-  Défaire et plier vos boîtes de carton.

NOTES :

---



---



---

POUR PLUS D'INFOS, CONSULTEZ [BACIMPACT.CA](http://BACIMPACT.CA)





*Biblio Mobile - Novembre 2024  
Les Résidences Magenta*

						1	
2	3  	4 	5 	6 	7	8	
9	10 	11 	12 	13 	14	15	
16	17  Saint-Patrick	18 	19 	20  Début du printemps	21	22	
23	24	25	26	27	28	29	
30	31 						

 Pour connaître les normes relatives aux collectes, consultez les dernières pages du calendrier.

 Séance du conseil à 19 h





### MATIÈRES ACCEPTÉES DANS LE BAC BRUN

-  Les résidus alimentaires
-  Les résidus de jardin
-  Les papiers et les cartons non cirés et souillés

 **Saviez-vous que ces matières sont également acceptées ?**  
Bouchons de liège naturel, bran de scie, brochettes et cure-dents en bois, cheveux, poils, poussière et litières.

Visitez [BMvert.ca](http://BMvert.ca) pour connaître la liste détaillée des matières acceptées et refusées.



NOTES :

---



---

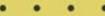


---



JARDIN DE PLUIE  
Desjardins  
CIVILYAMASKA

*Jardinons Vert l'été - Mai 2024  
Station-Pierre-Bériau*

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	AVRIL
		1 	2 	3 	4	5	 Pour connaître les normes relatives aux collectes, consultez les dernières pages du calendrier.  Séance du conseil à 19 h  Compost gratuit Consultez les détails sur la page Facebook et le site Internet de la Ville.  <div style="border: 1px solid black; background-color: #ffff00; padding: 5px;">             Inscription au camp de jour              Consultez la programmation sur la page Facebook et le site Internet de la Ville.           </div> <div style="border: 1px solid black; background-color: #ffff00; padding: 5px; margin-top: 10px;">  <div style="display: flex; justify-content: space-between; align-items: center;"> <div> <p><b>COMPOST GRATUIT</b></p> <p>Disponible en tout temps à l'écocentre régional!  <b>Apportez vos pelles et contenants!</b></p> <p>Écocentre régional            2500, rang Saint-Joseph            Cowansville</p> </div>  </div> </div>
6	7  	8 	9 	10 	11	12	
13	14 	15 	16  Compost gratuit	17  2 <sup>e</sup> versement des taxes municipales	18 <b>Vendredi saint</b> Hôtel de ville, bibliothèque et garage municipal fermés	19 Bibliothèque fermée	
20 <b>Pâques</b> Aréna fermé	21 <b>Lundi de Pâques</b> Bâtiments municipaux fermés	22  <b>Jour de la Terre</b>	23  Compost gratuit	24 	25  Compost gratuit	26	
27	28 	29 	30  Compost gratuit				

NOTES :

---



---



---



### COLLECTE DES ENCOMBRANTS VALORISABLES

Connaissez-vous les normes à respecter ?

Une dimension maximale au sol de 4 pi (largeur) X 8 pi (longueur) X 6 pi (hauteur) est autorisée.

Consultez la liste des matières acceptées à la fin du calendrier.



*Fête de la pêche - Juin 2016  
Centre de la nature - Crédit photo : Richard Comtois, photographe*

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	MAI
				1    Ouverture de la station de nettoyage pour VR	2 Aréna et garage municipal fermés	3	 <b>Pour connaître les normes relatives aux collectes, consultez les dernières pages du calendrier.</b>  <b>Séance du conseil à 19 h</b> <b>Périodes d'arrosage</b> L'arrosage des pelouses, jardins, fleurs, arbres et arbustes au moyen d'un système d'arrosage automatique ou d'un boyau, équipé ou non d'un dispositif quelconque permettant de contrôler le débit de l'eau, est autorisé du 1 <sup>er</sup> mai au 1 <sup>er</sup> octobre de chaque année : • Les jours pairs de calendrier, entre 20 h et 23 h pour les immeubles dont le numéro civique est pair; • Les jours impairs de calendrier, entre 20 h et 23 h pour les immeubles dont le numéro civique est impair. <i>Règlement concernant la gestion des réseaux d'aqueduc et d'égout.</i> <b>1<sup>er</sup> mai</b>  Date limite pour enlever les abris d'autos temporaires, les vestibules d'entrée démontables et les abris temporaires (toile et structure métallique). <i>Règlement de zonage.</i> <b>Ventes de garage</b>  Du 16 mai 8 h au 19 mai 21 h. Aucun permis requis. <i>Règlement concernant les ventes de garage.</i>
4	5    Début rinçage unidirectionnel	6  	7  	8  	9	10	
11 Fête des mères	12  	13  	14  	15  	16 Fin rinçage unidirectionnel 	17 Bibliothèque fermée 	
18 	19  <b>Journée nationale des Patriotes</b> Bâtiments municipaux fermés	20  Début inspection mécanique des bornes-fontaines	21 	22 	23 	24 	
25	26   Début préparation de surface de gravier et épandage d'abat-poussière	27  	28  	29   Fin inspection mécanique des bornes-fontaines	30	31	

NOTES :

COMPOST GRATUIT

MRC BROME MISSISSQUOI

Disponible en tout temps à l'écocentre régional!  
Apportez vos pelles et contenants!

Écocentre régional  
2500, rang Saint-Joseph  
Cowansville



Fête nationale Québec le 23 juin à Farnham

Fête nationale du Québec - Juin 2023  
Parc Roch-Bourbonnais

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	JUIN
1	2   	3  	4  	5  	6 Fin préparation de surface de gravier et épandage d'abat-poussière	7	 <b>Pour connaître les normes relatives aux collectes, consultez les dernières pages du calendrier.</b>  <b>Périodes d'arrosage</b> L'arrosage des pelouses, jardins, fleurs, arbres et arbustes au moyen d'un système d'arrosage automatique ou d'un boyau, équipé ou non d'un dispositif quelconque permettant de contrôler le débit de l'eau, est autorisé du 1 <sup>er</sup> mai au 1 <sup>er</sup> octobre de chaque année : • Les jours pairs de calendrier, entre 20 h et 23 h pour les immeubles dont le numéro civique est pair; • Les jours impairs de calendrier, entre 20 h et 23 h pour les immeubles dont le numéro civique est impair. <i>Règlement concernant la gestion des réseaux d'aqueduc et d'égout.</i>  <b>Lancement de la saison estivale du Marché public. Pour connaître la programmation, visitez le <a href="http://www.ville.farnham.qc.ca">www.ville.farnham.qc.ca</a>.</b>  23 juin – Activités de la Fête nationale Célébration de la Fête nationale du Québec. Consultez la programmation complète sur la page Facebook et le site Internet de la Ville.
8	9  	10  	11  	12  	13	14	
15 Fête des pères	16  	17   3 <sup>e</sup> versement des taxes municipales	18  	19  	20	21 Début de l'été	
22	23   Activités de la Fête nationale	24 <b>Fête nationale du Québec</b> Bâtiments municipaux fermés	25   Début première coupe des hautes herbes des terrains municipaux et routes rurales	26  	27  	28 Bibliothèque fermée	
29	30 Bâtiments municipaux fermés						

NOTES :

• • • •

**ESPACE DE RÉEMPLOI** 

Apportez-y vos **encombrants** et **matériaux de construction** encore en bon état et reprenez-en **GRATUITEMENT** pour vos propres besoins!

 **Écocentre régional**  
2500, rang Saint-Joseph  
Cowansville

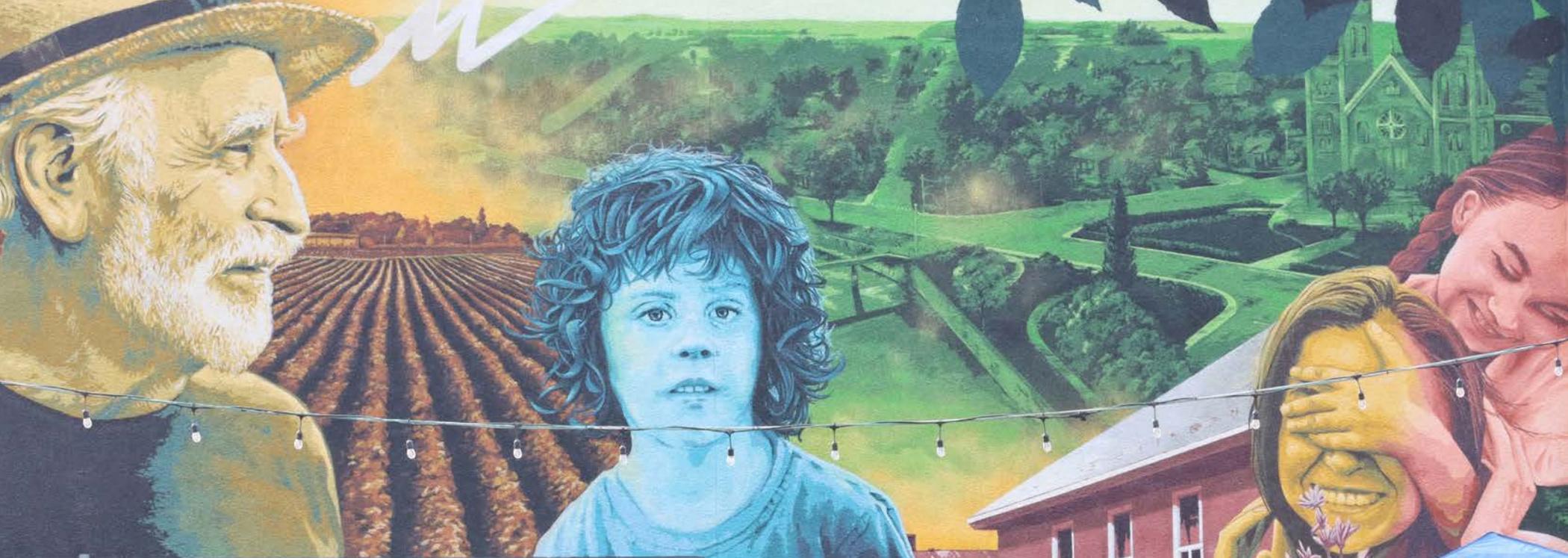


*Mardi Show - Juillet 2024  
Parc Conrad-Blain*

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	JUILLET
		1   Fête du Canada	2  	3  	4  	5	<p>Périodes d'arrosage</p> <p>L'arrosage des pelouses, jardins, fleurs, arbres et arbustes au moyen d'un système d'arrosage automatique ou d'un boyau, équipé ou non d'un dispositif quelconque permettant de contrôler le débit de l'eau, est autorisé du 1<sup>er</sup> mai au 1<sup>er</sup> octobre de chaque année :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les jours pairs de calendrier, entre 20 h et 23 h pour les immeubles dont le numéro civique est pair;</li> <li>• Les jours impairs de calendrier, entre 20 h et 23 h pour les immeubles dont le numéro civique est impair.</li> </ul> <p>Règlement concernant la gestion des réseaux d'aqueduc et d'égout.</p> <p>Ventes de garage </p> <p>Du 11 juillet 8 h au 13 juillet 21 h. Aucun permis requis. <i>Règlement concernant les ventes de garage.</i></p> <div data-bbox="1612 771 2047 1226" style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 10px;"> <p style="text-align: center;"><b>COLLECTE DES ENCOMBRANTS VALORISABLES</b></p> <p style="text-align: center;">Connaissez-vous les normes à respecter ?</p> <p style="text-align: center;">Une dimension maximale au sol de 4 pi (largeur) X 8 pi (longueur) X 6 pi (hauteur) est autorisée.</p> <p style="text-align: center;">Consultez la liste des matières acceptées à la fin du calendrier.</p>  </div>
6	7    	8   	9   	10   	11  Fin première coupe des hautes herbes des terrains municipaux et routes rurales	12 	
13 	14  	15  	16  	17  	18	19	
20	21  	22  	23  	24  	25	26	
27	28  	29  	30  	31  			

NOTES :





*Jeudi Gourmand - Juillet 2023*  
*Terrasse publique*

					1	2	
3	4  	5 	6 	7 	8	9	
10	11  Début deuxième coupe des hautes herbes des terrains municipaux et routes rurales	12 	13 	14 	15	16	
17	18  4 <sup>e</sup> versement des taxes municipales	19 	20 	21 	22 Fin deuxième coupe des hautes herbes des terrains municipaux et routes rurales	23	
24	25 	26 	27  Inscriptions à la session d'automne de la programmation loisirs	28 	29 	30  Bibliothèque fermée	
31 							

 **Pour connaître les normes relatives aux collectes, consultez les dernières pages du calendrier.**

**Périodes d'arrosage**  
L'arrosage des pelouses, jardins, fleurs, arbres et arbustes au moyen d'un système d'arrosage automatique ou d'un boyau, équipé ou non d'un dispositif quelconque permettant de contrôler le débit de l'eau, est autorisé du 1<sup>er</sup> mai au 1<sup>er</sup> octobre de chaque année :

- Les jours pairs de calendrier, entre 20 h et 23 h pour les immeubles dont le numéro civique est pair;
- Les jours impairs de calendrier, entre 20 h et 23 h pour les immeubles dont le numéro civique est impair.

*Règlement concernant la gestion des réseaux d'aqueduc et d'égout.*

**27 août – 18 h à 20 h**  
Inscriptions à la session d'automne à la Station-Pierre-Bériaud (313, rue de l'Hôtel-de-Ville). Consultez la programmation loisirs sur la page Facebook et le site Internet de la Ville.

**Ventes de garage**  
Du 29 août 8 h au 1<sup>er</sup> septembre 21 h. Aucun permis requis. *Règlement concernant les ventes de garage.*



**PRIORISEZ L'HERBICYCLAGE**

Laissez les rognures de gazon au sol sur la pelouse après la tonte.

-  Excellent engrais naturel
-  Gratuit et rapide
-  Pelouse plus résistante
-  Mieux pour l'environnement

**NOTES :**

---



---



---



*Marché public - Août 2022*

*Station-Pierre-Bériaud - Crédit photo : Marie-Ève Doyon @medoyonphoto*

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	SEPTEMBRE
	1  Fête du Travail Bâtiments municipaux fermés	2  	3 	4 	5 	6	 Pour connaître les normes relatives aux collectes, consultez les dernières pages du calendrier.  Séance du conseil à 19 h  Ventes de garage Du 29 août 8 h au 1 <sup>er</sup> septembre 21 h. Aucun permis requis. <i>Règlement concernant les ventes de garage.</i>  Procurez-vous votre carte Accès Farnham Pour bénéficier de la gratuité des activités libres à l'aréna, rendez-vous au <a href="http://www.ville.farnham.qc.ca">www.ville.farnham.qc.ca</a> .
7	8 	9 	10 	11 	12	13	
14	15  Début débroussaillage routes rurales	16 	17 	18 	19	20	
21	22  Début de l'automne	23 	24 	25 	26 Fin débroussaillage routes rurales	27	
28	29 	30 					





## PRIORISEZ LE FEUILLYCLAGE

**Laissez les feuilles mortes au sol** après les avoir déchiquetées avec la tondeuse!

-  Excellent engrais naturel
-  Gratuit
-  Simple et rapide
-  Mieux pour l'environnement

NOTES :

---



---



---



*Spectacle de la Bibliothèque municipale Louise-Hall - Octobre 2024  
Hôtel de ville*

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	OCTOBRE
			1 	2  	3	4	 Pour connaître les normes relatives aux collectes, consultez les dernières pages du calendrier.  Séance du conseil à 19 h 11 octobre  Début de la période pour installer les abris d'autos temporaires, les vestibules d'entrée démontables et les abris temporaires. <i>Règlement de zonage.</i> 31 octobre Activités pour l'Halloween. Consultez la programmation sur la page Facebook et le site Internet de la Ville.
5	6 	7 	8 	9 	10	11  Bibliothèque fermée	
12	13 <i>Action de grâce</i> Bâtiments municipaux fermés	14 	15 	16 	17  5 <sup>e</sup> versement des taxes municipales	18	 <h3>COLLECTE DES FEUILLES MORTES</h3> <p> <b>Connaissez-vous les normes à respecter ?</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sacs de papier uniquement (sacs biodégradables, compostables et recyclables refusés).</li> <li>• Sacs exempts de ruban adhésif.</li> <li>• Poids maximal de 25 kg par sac une fois rempli.</li> <li>• Déposés en bordure de rue douze heures avant la collecte.</li> </ul>
19	20 	21 	22 	23 	24	25	
26 Vote par anticipation	27 	28 	29 	30 	31 <b>Halloween</b> Fermeture de la station de nettoyage pour VR		 <p> <i>Pour connaître les activités et événements mensuels,</i>  <i>suivez-nous sur Facebook ou abonnez-vous à notre infolettre!</i> </p>

NOTES :



KOREA  
1950 1953

1939 - 1945  
MORTS AU CHAMP D'ACTION - KILLED IN ACTION

RABIN GERARD  
CLARK KEITH  
CLARK JAMES  
DES LAURIERS JACQUES  
DYNES FREDERICK  
LALANNE ALPHONSE  
LEJON ROYALD  
PATEL MONALD  
PELLETIER LIONEL  
POLLENDER ROBERT  
SMYTHE HARRY  
TUEL RENE  
STEVENS ANDREW

1964 - 1971

MORTS AU CHAMP D'ACTION - KILLED IN ACTION

*Jour du Souvenir - Novembre 2024  
Place du Souvenir*

						1
2 Jour du Scrutin	3	4	5	6	7	8
9	10 	11  Jour du Souvenir	12 	13 	14	15
16	17  	18 	19 	20 	21	22
23	24 	25 	26 	27 	28	29
30						

 Pour connaître les normes relatives aux collectes, consultez les dernières pages du calendrier.

 Séance du conseil à 19 h

**Stationnement de nuit en hiver**  
Le stationnement d'un véhicule sur un chemin public est autorisé en tout temps tout au long de l'année, sauf durant les périodes d'alertes communiquées par les autorités de la Ville et sauf sur les chemins publics où le stationnement est interdit par la présence de panneaux à cet effet. Consultez le [www.ville.farnham.qc.ca](http://www.ville.farnham.qc.ca) pour les détails.

**COLLECTE DES FEUILLES MORTES**  
 **Connaissez-vous les normes à respecter ?**

- Sacs de papier uniquement (sacs biodégradables, compostables et recyclables refusés).
- Sacs exempts de ruban adhésif.
- Poids maximal de 25 kg par sac une fois rempli.
- Déposés en bordure de rue douze heures avant la collecte.



NOTES :

---



---



*Noël aux flambeaux - Décembre 2023  
Parc Israël-Laroche*

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	DÉCEMBRE
	1 	2	3	4	5	6	 Pour connaître les normes relatives aux collectes, consultez les dernières pages du calendrier.  Séance du conseil à 19 h  Stationnement de nuit en hiver  Le stationnement d'un véhicule sur un chemin public est autorisé en tout temps tout au long de l'année, sauf durant les périodes d'alertes communiquées par les autorités de la Ville et sauf sur les chemins publics où le stationnement est interdit par la présence de panneaux à cet effet. Consultez le <a href="http://www.ville.farnham.qc.ca">www.ville.farnham.qc.ca</a> pour les détails.
7	8  	9  	10  	11  	12	13	
14	15 	16 	17  6 <sup>e</sup> versement des taxes municipales	18 	19	20	
21 Début de l'hiver	22  	23  	24   Bâtiments municipaux fermés	25 Noël Bâtiments municipaux fermés	26   Bâtiments municipaux fermés	27 Bibliothèque fermée	
28	29  Hôtel de ville fermé	30  Hôtel de ville et bibliothèque fermés	31  Bâtiments municipaux fermés				

NOTES :

---



---



---



## ÉCOCENTRE

### HORAIRE

#### ÉCOCENTRE RÉGIONAL

Ouvert toute l'année.  
Fermé les dimanches et les jours fériés.

**Lundi au jeudi:**  
7h30 à 16h30

**Vendredi:**  
7h30 à 12h et 13h à 16h30

**Samedi:**  
8h à 12h et 12h30 à 16h

**Dimanche:**  
FERMÉ

 **Écocentre régional**  
2500, rang Saint-Joseph  
Cowansville

Consultez tous les détails 



# COLLECTES DES DÉCHETS SOLIDES ET DES MATIÈRES RECYCLABLES



## DÉCHETS SOLIDES

La collecte des déchets solides s'effectue entre 6 h et 20 h :

- **Une fois aux quatre semaines** (de janvier à mai et de novembre à décembre) - **Une fois aux deux semaines** (de juin à octobre).

Chaque unité d'habitation et d'occupation, excluant les six logis et plus, peut posséder jusqu'à **deux bacs verts** (vous pouvez vous procurer les bacs de 360 litres à la réception de l'hôtel de ville moyennant 135 \$ par bac, taxes et livraison incluses).

Le poids maximal des bacs remplis de déchets solides **ne doit pas excéder 90 kg**.

Nul ne peut utiliser le service d'enlèvement des déchets solides pour disposer des matières suivantes :

- Amiante
- Armes
- Boues
- Carcasses et pièces de véhicules
- Cendres et mâchefers non éteints et non refroidis
- Contenants pressurisés (bouteilles de gaz propane et d'acétylène)
- Déchets biomédicaux
- Déchets industriels
- Déchets liquides
- Explosifs et munitions
- Feuilles mortes
- Gazon coupé
- Matières dangereuses (radioactive, etc.)
- Pneus
- Rebut pathologiques
- Terre et sable imbibés d'hydrocarbures



## MATIÈRES RECYCLABLES

La collecte des matières recyclables s'effectue entre 6 h et 20 h, une fois aux deux semaines.

Chaque unité d'habitation et d'occupation, excluant les six logis et plus, peut obtenir jusqu'à deux bacs de récupération bleus (ceci est un prêt). **LES PROPRIÉTAIRES SONT RESPONSABLES DES BACS BLEUS** fournis par la Ville et lors d'un déménagement ou d'une vente de l'immeuble où ils se trouvent, ils doivent être laissés sur place. Les numéros inscrits sur les bacs correspondent à l'adresse où ils ont été livrés. Tout bac perdu devra être remboursé PAR LE PROPRIÉTAIRE à la Ville.

Les matières doivent être déposées dans le bac en vrac et non dans des sacs.

Pour savoir ce qui va dans le bac de récupération, il suffit de se poser la question :

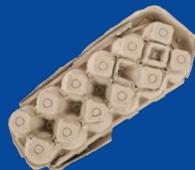
Est-ce un contenant, un emballage ou un imprimé?

### EXEMPLES DE CONTENANTS ET EMBALLAGES

- Contenant de produit d'entretien ménager
- Emballage, pot et contenant de produit alimentaire
- Boîte de carton
- Assiette et papier d'aluminium
- Emballage de mets à emporter et préparés

### EXEMPLES D'IMPRIMÉS

- Journal et circulaire
- Enveloppe
- Feuille de papier
- Cahier



### NE PAS METTRE DANS LE BAC BLEU

- Pile
- Seringue
- Boyau d'arrosage
- Chaise de jardin
- Jouet
- Casserole
- Vêtement et tissu

### BESOIN DE PLUS D'INFOS?

CONSULTEZ  
[BACIMPACT.CA](http://BACIMPACT.CA)



# COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES



## MATIÈRES ORGANIQUES

La collecte des matières organiques s'effectue entre 6 h et 20 h :

- **Une fois aux deux semaines**, du 1<sup>er</sup> janvier au 25 avril et du 6 octobre au 31 décembre;
- **Une fois par semaine**, du 28 avril au 3 octobre.

Chaque unité d'habitation et d'occupation, excluant les six logis et plus, peut obtenir **jusqu'à deux bacs bruns (ceci est un prêt)**. **LES PROPRIÉTAIRES SONT RESPONSABLES DES BACS BRUNS** fournis par la Ville et lors d'un déménagement ou d'une vente de l'immeuble où ils se trouvent, ils doivent être laissés sur place. Les numéros inscrits sur les bacs correspondent à l'adresse où ils ont été livrés. **Tout bac perdu devra être remboursé PAR LE PROPRIÉTAIRE à la Ville.**

**Aucun sac de type plastique, compostable ou biodégradable, n'est accepté dans le bac brun.** Seuls les sacs de papier ou les papillotes faites en papier journal sont acceptés par Zone-Éco (anciennement nommée La Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi).

ACCEPTÉ ✓



REFUSÉ ✗



## Le bac brun, 3 règles simples et faciles :

### 1- Ça se mange ?

(ou c'est une partie de quelque chose qui se mange)

### 2- C'est en papier ou en carton ?

(souillé et non ciré)

### 3- C'est un résidu de jardin ?

**AFIN DE VOUS GUIDER SUR LES MATIÈRES ACCEPTÉES OU REFUSÉES DANS LE BAC BRUN, CONSULTEZ LE [WWW.BMVERT.CA](http://WWW.BMVERT.CA).**

#### RÉSIDUS ALIMENTAIRES

- Fruits, légumes (pelures, noyaux et épis inclus)
- Viandes, volailles, poissons et fruits de mer (peau, os, carcasses, carapaces et coquilles inclus)
- Noix, œuf (coquilles incluses)
- Produits laitiers solides ou semi-solides
- Pains et pâtes alimentaires
- Produits de boulangerie, pâtisserie et confiserie
- Grains de café, feuilles de thé et tisanes (sachets et filtres à café inclus, mais sans broche)
- Aliments périmés (sans emballage)
- Légumineuses et riz
- Nourriture pour animaux
- Aliments liquides en petite quantité pouvant être absorbés par les autres résidus du bac de collecte

#### PAPIER ET CARTON SOUILLÉS

- Boîtes de pizza, boîtes de livraison de repas et assiettes et gobelets de carton non cirés, non glacés, non laminés et sans agrafe
- Moules en papier pour muffins ou gâteaux, papier parchemin
- Essuie-tout, serviettes de table et nappes en papier, mouchoirs (sans produits chimiques)
- Journaux et circulaires non glacés et sans agrafe pour emballer les résidus alimentaires
- Sacs en papier, avec ou sans pellicule cellulosique compostable à l'intérieur (ex : BAG TO EARTH / SAC AU SOL)

#### RÉSIDUS VERTS

- Feuilles de rhubarbe
- Fleurs, plantes (envahissantes exclues), résidus d'entretien des plates-bandes, de désherbage et de sarclage
- Cônes, aiguilles de conifères et glands de chêne
- Paille, foin et chaume
- Terre d'empotage et terreau
- Petites branches (moins de 4 cm de diamètre et 60 cm de longueur), retailles de haies, écorce
- Petites racines
- Copeaux de bois non traités

#### AUTRES MATIÈRES

- Cheveux, poils et plumes
- Bâtons de friandises glacées, cure-dents et brochettes en bois
- Bouchons de liège naturel (bouchons synthétiques de plastique exclus)
- Cendres froides (refroidies 72 heures minimum)
- Litières pour animaux EN VRAC ou en sac de papier
- Fumier de poule ou de cheval
- Bran de scie

# EXIGENCES POUR LES COLLECTES RÉGULIÈRES

Les déchets solides et les matières recyclables et compostables qui ne seront pas placés dans les bacs ne seront pas ramassés.

Le nombre de bacs par ramassage ne doit pas excéder deux par unité d'habitation et d'occupation.

Lors des collectes, les bacs doivent être :

- Placés sur la propriété d'où ils proviennent, la poignée du bac du côté du bâtiment. Ils ne doivent pas être placés sur le trottoir ou dans la rue. En tout temps, un dégagement minimal de 1 mètre doit être laissé autour de chaque bac afin de rendre la collecte sécuritaire.
- Déposés en bordure de la voie publique au plus tôt douze heures avant le moment prévu pour la collecte.
- Retirés au plus tard douze heures après la collecte et être placés dans les cours latérales ou arrière de l'immeuble d'où ils proviennent. Aucun bac ne doit demeurer en bordure de route ou à l'avant de l'immeuble.

Si, pour quelque raison que ce soit, les bacs ne sont pas ramassés, ceux-ci doivent être placés dans les cours latérales ou arrière de l'immeuble d'où ils proviennent.

LA RÉGIE  
INTERMUNICIPALE  
DE GESTION DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES  
DE BROME-MISSISQUOI  
DEVIENT ZONE-ÉCO!



L'Écocentre régional situé à Cowansville (2500, rang Saint-Joseph), est ouvert du **lundi au samedi toute l'année** et est accessible gratuitement à tous les citoyens résidentiels de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi. **Du compost est également disponible sur place gratuitement.**

**Apportez-y vos encombrants et matériaux de construction encore en bon état et reprenez-en gratuitement pour vos propres besoins!**

Pour information :

[www.mrcbm.qc.ca/ecocentres](http://www.mrcbm.qc.ca/ecocentres) - 450 263-2351

## COLLECTES PORTE-À-PORTE

### ENCOMBRANTS VALORISABLES



- Dimension maximale au sol de 4 pi (largeur) X 8 pi (longueur) X 6 pi (hauteur).
- **ACCEPTÉ** : Meubles, matelas, métaux, branches (4 cm de diamètre x 60 cm de long) en petit ballot attaché, chauffe-eau, toilette, tapis, prélat, toile de piscine **roulée et attachée**.
- **REFUSÉ** : Matériaux de construction (Bardeau, gypse, vitre), comptoirs, lavabos, douches, bains, miroirs, traverses de chemin de fer, SPA, équipement de gym, peinture, huile, produits domestiques dangereux, bonbonnes de propane, agrégats (Brique, béton, asphalte, roche), souche, carton, sacs de feuilles mortes, palette de bois, réfrigérants, appareils électroniques, électroménagers, pneus.

Toute matière non conforme à ladite collecte sera laissée sur place. Ces matières non récupérées devront être retirées du bord de la rue et remisées par son propriétaire au plus tard douze heures suivant la collecte. Les citoyens devront alors se référer à Zone-Éco (anciennement nommée la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi) pour se départir de leurs matières : 450 263-2351.

### FEUILLES MORTES

#### Sacs en papier SEULEMENT



Prenez note que lors des collectes porte-à-porte des feuilles mortes à l'automne, seules les feuilles placées dans des sacs en papier seront ramassées par la Ville. Les sacs doivent être exempts de ruban adhésif et respecter un poids maximal de 25 kg par sac.

Les feuilles mortes, en vrac ou déposées dans des sacs non réglementaires, pourront être apportées à l'Écocentre régional situé à Cowansville.



